

## *Labourer pour ses enfants : les temps du politique*

John Pitseys

**S**i l'être humain se définit par la conscience qu'il est un être fini, l'expérience du temps est de celles qui nous attachent le plus intimement à l'existence. À sa flamme brûlante, à sa fragilité, et à sa singularité. Toutefois, l'expérience du temps n'est pas celle d'un individu solitaire. L'ensemble des actes, des souvenirs, des paroles bâties en commun forme l'histoire, l'identité et la vie vécue d'une communauté. L'activité politique représente avant tout un processus de confrontation au temps. D'une part, elle en manifeste l'écoulement. D'autre part, une large part de l'activité politique n'a de signification que parce qu'elle s'inscrit dans une temporalité. Pourquoi souhaiter transformer une société si chaque instant s'identifie à l'autre ? Comment penser le juste ou l'injuste si le monde dans lequel nous vivons échappe au changement, à la décrépitude, au vieillissement, aux naissances ? Comment réfléchir aux valeurs que nous voulons transmettre si le sablier soudain immobile rend impensable la notion même de transmission ?

### **« Ce qui autrefois allait au pas va désormais au galop » <sup>1</sup>**

Nous le sentons pourtant diffusément : le temps politique obéit à des logiques apparemment contradictoires. Le temps peut désigner une durée comme le surgissement d'un moment singulier. Le sens commun oppose parfois ce que serait le temps court de l'action politique quotidienne au temps long des transformations profondes et des projets de vaste envergure. La philosophe Hannah Arendt reprend en partie cette distinction, tout en transformant ses termes et en refusant de les hiérarchiser.

Pour H. Arendt, le temps politique comprend deux dimensions. La première désigne la durabilité, à savoir « la possibilité d'unifier passé, présent et futur par un ensemble de références communes et partagées » <sup>2</sup>. La durabilité correspond à la perception d'un temps linéaire, qui permet de relier les changements du passé à ceux du futur. La durabilité lie l'action politique à un certain nombre d'engagements – lois, plans d'investissement, pactes politiques – censés limiter la fragilité et le caractère indéterminable de cette action. Cela ne signifie pas pour autant qu'il s'agisse d'un temps pérenne, puisque la multiplication des possibles dans le temps accroît l'incertitude de la prédiction.

---

<sup>1</sup> H. Arendt, citée par R. KOSELLECK, *Le futur passé, contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS, 1990, p. 283.

<sup>2</sup> A. CHOLLET, « Temps et politique chez Hannah Arendt », [www.sagw.ch/dms/svpw/Kongress/Papiers/untitled1/StGall09\\_Chollet.pdf](http://www.sagw.ch/dms/svpw/Kongress/Papiers/untitled1/StGall09_Chollet.pdf).

La seconde dimension met en évidence le caractère spontané de l'action politique, les urgences et les manifestations soudaines dont elle est émaillée<sup>3</sup>. Comme le disait l'ancien Premier ministre belge Jean-Luc Dehaene, il s'agit de « résoudre les problèmes uniquement quand ils se posent ». Dans ce type de temporalité, le rapport au présent est donc déterminant. Le passé est déjà réécrit par le moment qui vient. Le futur n'a encore aucune consistance puisqu'il reste à la fois indéterminé et imprévisible.

L'action quotidienne est souvent opposée, à son détriment, à la dimension de durabilité de l'action politique. Pour Carmen Leccardi, « les idéaux contemporains de vitesse, de mobilité et, en ultime analyse, d'instantanéité, influencent (...) de manière négative la conception de la politique comme terrain d'action »<sup>4</sup>. Ainsi, la pression des médias exigerait une réponse instantanée des acteurs politiques. La multiplication des foyers de décision transformerait l'espace public en un vaste réseau interconnecté, où l'action de chaque acteur est susceptible d'influencer les réactions des autres. La transformation et l'extension (réseaux sociaux, presse en ligne, vidéos portables...) des moyens de communication transformeraient le rythme et les formes de l'information politique : celle-ci coule à flot continu, et le pouvoir de l'image enjoint d'y réagir. Enfin, le temps du marché imposerait un idéal ubiquitaire d'instantanéité de l'action<sup>5</sup>. L'idée que l'action politique vise à transformer les conditions du futur se heurterait à la disparition du sentiment de durée. Le présent est associé à l'idée de gouvernabilité et de contrôlabilité que la modernité, à travers l'idéal normatif du progrès, avait assignée au futur<sup>6</sup>.

Ce faisant, l'accélération du temps politique en vient à être associée à une crise du politique<sup>7</sup>. L'activité politique ne semblerait plus à même de construire des projets d'envergure. Elle exclurait du champ du pouvoir les activités de citoyenneté active pour lesquelles les objectifs et engagements de temps long demeurent centraux. Enfin, l'accélération de la temporalité politique pousserait à privilégier la gestion exécutive au détriment de la dimension délibérative. Le temps nécessaire à discuter de la règle commune, entendre les acteurs concernés, construire une réflexion – fût-elle conflictuelle – en commun se laisserait déborder par le rythme de la pression médiatique, des « problèmes à résoudre », des urgences se superposant l'une l'autre.

## Temps court et temps long : une opposition parlante mais hâtive

Cette critique de l'accélération du temps, tant au niveau de son contenu qu'au niveau de sa portée, nécessite toutefois d'être discutée. Certes, le développement des techniques de communication et la complexité croissante de la décision politique ne contribuent pas à rendre l'activité politique plus compréhensible. La multiplication des acteurs intéressés par la décision publique élargit le nombre de personnes concernées mais tend à faire baisser leur pouvoir d'influence. La transformation des moyens de communication et d'information améliore en théorie les moyens de contrôler les représentants, mais tend à diluer l'information pertinente dans le bruit produit par une actualité toujours

---

<sup>3</sup> H. ARENDT, « What is Freedom? », *Between Past and Future*, New York, Penguin, 1961, p. 169 et s.

<sup>4</sup> C. LECCARDI, « Accélération du temps, crise du futur, crise de la politique », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, n° 13, 2011.

<sup>5</sup> Z. LAÏDI, *Le temps mondial*, Paris/Bruxelles, Éditions Complexe, 1997.

<sup>6</sup> C. LECCARDI, « Accélération du temps, crise du futur, crise de la politique », *op. cit.*

<sup>7</sup> Voir aussi D. INNERARITY, *Le futur et ses ennemis. De la confiscation de l'avenir à l'espérance politique*, Paris, Climats, 2008.

changeante. Toutefois, il est tout sauf certain que ces défis soient exclusivement liés au triomphe de l'instantanéité et du temps court.

Premièrement, pourquoi faudrait-il opposer temps long et temps court ? La vertu du premier répond-elle forcément à la frivolité du second ? Pour H. Arendt, l'activité politique nécessite de s'étaler à la fois dans une succession d'instantanés et dans le déploiement continu du futur. Le temps long et le temps court de la politique sont en fait indissociables. Si le temps court marque le caractère impondérable de l'activité politique, le temps long est marqué par une indétermination croissante des possibles. La durabilité de l'action politique trouve sa cohérence dans la scansion des événements qui la composent. Se superposant et se répondant l'un l'autre, temps long et temps court répondent à la fois et en même temps à une logique déstabilisatrice et restauratrice, créatrice et conservatrice, tournée vers un futur ouvert ou figé dans le temps. En ce sens, les transformations du politique évoquées plus haut n'accompagnent pas seulement l'accélération du temps court mais aussi le ralentissement du temps long.

Deuxièmement, si temps long et temps court semblent poser des problèmes politiques différents, ce n'est pas parce qu'ils présentent des qualités différentes – comment déterminer, d'ailleurs, où cesse le temps court et où débute le temps long ? –, mais parce que la qualité de l'action politique peut être évaluée en fonction de trois critères différents, qui sont eux-mêmes appréhendés en fonction de temporalités différentes. Le premier consiste à évaluer la fidélité du représentant à ses promesses électorales (I) : il a trait à la capacité de l'acteur politique à accomplir le programme pour lequel il a été élu. Le deuxième évalue la capacité de l'acteur à agir en fonction de l'intérêt général (II) : il a trait à la capacité de celui-ci à produire de bonnes décisions. Enfin, le troisième évalue la capacité de l'acteur à contribuer à une délibération publique de qualité, et son aptitude à construire de nouvelles promesses politiques (III).

Dans ce cadre, le temps long ne contribue intrinsèquement pas plus à l'intérêt général qu'une décision prise dans le temps court (II) : ce n'est pas parce que le processus de décision dure plus longtemps ou que ses effets sont plus pérennes que la décision sera de meilleure qualité ou qu'elle améliorera davantage le bien-être des citoyens. Il n'y a pas non plus de raison de penser que la décision prise dans le temps court est forcément plus représentative ou plus respectueuse des résultats électoraux que dans le temps long (I) : les possibilités de manipuler l'agenda politique de court terme sont nombreuses, et l'application d'un programme électoral nécessite souvent, à l'inverse, une action de long terme. Enfin, l'émergence de nouvelles idées politiques (III) dépend tant de la vitalité de l'activité politique quotidienne que de leur délibération murie au sein de l'espace social et politique.

Toutefois, l'examen pratique de ces différents critères ne se déroulera pas dans les mêmes conditions selon que l'on s'inscrit dans une démarche de durabilité ou de spontanéité. L'efficacité et l'effectivité d'une décision apparaissent plus difficiles à évaluer à court terme. À l'inverse, la représentativité d'une décision apparaît plus difficile à évaluer dans le long terme : à l'aune de quelles élections ou de quels sondages doit-on confronter la décision politique, dès lors que ses effets s'étalent parfois sur plusieurs dizaines d'années et associent un nombre à la fois croissant et indéterminé d'acteurs ? Est-il réellement possible d'en tracer la chaîne des influences, des responsabilités politiques et des compétences juridiques de processus politiques ? Si l'activité politique quotidienne et l'action de long terme ne recouvrent pas des réalités différentes, le type de vérification politique qu'elles facilitent diffère par contre.

Ainsi – et troisièmement – les transformations de la temporalité politique ne sont peut-être pas la cause de la crise du politique mais plutôt son catalyseur. Les phénomènes dénoncés par C. Leccardi ou D. Innerarity affectent la manière dont nous faisons usage de la temporalité. Néanmoins, ils en restent intrinsèquement indépendants. Pour le dire autrement, le problème n'est pas que nous soyons engloutis dans la spontanéité de l'instant politique ou dans la durabilité de l'action de long terme, mais que la manière dont nous appréhendons ces deux dimensions soit influencée par les transformations du politique évoquées plus haut : nouveaux médias, complexité politique et technique de la décision, multiplication des acteurs, pluralité croissante des outils juridiques, etc. Que l'action d'un gouvernement puisse être instantanément sanctionnée par des places boursières ne pose pas seulement un problème de temporalité, mais interroge d'abord les rapports entretenus entre le marché et le politique, ou entre justification normative et recherche de l'effectivité.

### **Labourer pour ses enfants ou laisser ses enfants labourer ?**

Plutôt que d'en appeler à tourner le dos au temps court, à développer le sens du temps long, ou à attribuer à l'un ou à l'autre différents vices et vertus intrinsèques, il nous apparaît dès lors utile de réfléchir à deux problèmes spécifiques que suscite la temporalité politique.

Le premier tient à la difficulté d'évaluer le degré de représentativité – et, plus largement, de légitimité populaire – d'une décision dans le temps. En effet, une décision politique n'entraîne pas seulement des conséquences pour le moment où elle entre en application, mais aussi pour les années voire les décennies qui vont suivre. En quoi les générations à venir doivent-elles être tenues par les décisions de la génération précédente ? En quoi les décisions des générations présentes doivent-elles également tenir compte des générations à venir ? La plupart des décisions prises par une génération donnée peuvent être amendées par la génération qui suit. Est-il toutefois justifiable que certaines décisions ne puissent être que restrictivement modifiées<sup>8</sup> par les générations à venir ? Qu'il s'agisse du vote d'une Constitution, de la liste des droits fondamentaux dont disposent les citoyens, mais aussi de l'adoption des divers traités organisant l'Union européenne, de nombreuses décisions lient les générations à venir sans qu'elles aient pu y participer. Ces décisions visent à assurer la pérennité de certains principes ou institutions jugés fondamentaux. Elles limitent toutefois la marge de création et de spontanéité de l'activité politique quotidienne.

Le second est lié aux raisons qui, précisément, justifient la sanctuarisation dans le temps de certains principes ou certaines politiques publiques. En effet, une décision politique ne crée pas seulement des effets maintenant mais aussi plus tard. Avec le temps qui s'écoule, ces effets varient et sont de plus en plus difficiles à anticiper. Dans ce cadre, comment arbitrer entre les effets actuels et les effets à venir ? Quels sont les principes censés gouverner notre attitude vis-à-vis des générations à venir ? La justice entre les générations est parfois résumée sous l'idée qu'il faudrait se sacrifier pour les générations futures : travailler plus longtemps pour ne pas rejeter les « coûts du vieillissement » sur nos enfants et petits-

---

<sup>8</sup> Voir indisponibles à toute révision ultérieure, comme c'est le cas, par exemple, pour les décrets institutionnels du 18 novembre et du 24 novembre 1830, qui proclament l'indépendance du peuple belge (contre la domination hollandaise) et déclarent que les membres de la famille d'Orange-Nassau sont exclus à perpétuité de tout pouvoir en Belgique.

enfants, ou résorber le budget public afin de léguer à ceux qui viennent un espace économique sain. En réalité, les modèles de redistribution sont nombreux. Comme l'exprime A. Gosseries, « il existe différentes manières d'introduire (...) aux questions de justice intergénérationnelle (...). Pensons à la métaphore de l'abri de montagne non gardé. Il s'agit de partir de règles courantes fréquemment inscrites dans de tels abris et d'en faire le point de départ de théories générales. L'on comparera ainsi l'une à l'autre : "Prière de laisser les lieux dans un état propre", "... dans l'état où vous auriez aimé les trouver" ou "... dans un état aussi bon que celui dans lequel il était à votre arrivée" »<sup>9</sup>. Au nom de quoi devons-nous préserver nos patrimoines sociaux et environnementaux ? Que devons-nous en transmettre ? Ces définitions constituent autant d'amorces différentes pour envisager ce que devrait être la justice entre les générations<sup>10</sup>. Elles ne s'appliquent pas seulement à la question de la dette publique ou du financement des pensions, mais à la répartition des opportunités entre cohortes démographiques ou à la répartition des coûts et responsabilités en matière de justice environnementale.

Enfin, comment articuler ces deux perspectives ? Comment combiner dans le temps l'exigence de démocratie et la réflexion sur la justice intergénérationnelle ? Comment mettre en place des mécanismes de justice intergénérationnelle tout en permettant aux citoyens d'amender ceux-ci en fonction de l'opinion publique ? À l'inverse, est-il souhaitable de limiter les manifestations de la spontanéité politique afin de favoriser plus de justice entre les générations ? Ces questions deviendront centrales dans les années qui viennent, non pas en dépit mais par le fait même que la décision publique se complexifie. Elle permet de laisser de côté l'opposition séduisante mais stérile entre court terme et long terme au profit d'une réflexion, que nous aurons tous à mener, sur les rapports entre justice et démocratie.

Cet article a été publié dans : *En Question*, n° 112, mars 2015, pages 8-11.

Pour citer cet article dans son édition électronique : John PITSEYS, « Labourer pour ses enfants : les temps du politique », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 1<sup>er</sup> mars 2015, [www.crisp.be](http://www.crisp.be).

---

<sup>9</sup> A. GOSSERIES, « Les théories de la justice intergénérationnelle. Synopsis à l'usage des durabilistes pressés », p. 3, [www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/etes/documents/SynopsisJEGRP2008.pdf](http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/etes/documents/SynopsisJEGRP2008.pdf).

<sup>10</sup> Voir pour cela A. GOSSERIES, *Penser la justice entre les générations. De l'affaire Perruche à la réforme des retraites*, Paris, Aubier (Flammarion), 2004.